



Incoterms 2010

By the International Chamber of Commerce (ICC)

Les INCOTERMS évoluant avec le temps. Dès le 1er janvier 2011, les Incoterms 2010 entreront en vigueur. Ayant fait l'objet d'une révision approfondie, les règles Incoterms 2010 reflètent les changements qui ont eu lieu dans le monde depuis 2000, incluant entre autres les attentats de 2001, les zones franches et les zones économiques. Il est essentiel d'actualiser vos connaissances afin qu'aucun malentendu n'émerge de vos échanges commerciaux. Le Groupe Export vous propose un séminaire qui vous permettra de faire un survol des changements et des conséquences qu'ils auront sur vos contrats et vos paiements internationaux en cours et à venir.

Les Incoterms (contraction des mots anglais International Commercial Terms) sont des termes commerciaux, dont la réglementation est édictée et publiée par la Chambre de commerce internationale.

Ces termes définissent les responsabilités et les obligations d'un vendeur et d'un acheteur dans le cadre de contrats de commerce internationaux, notamment en regard du chargement, du transport, du type de transport, des assurances et de la livraison. Il s'agit donc ici d'une répartition des frais de transport, première fonction des incoterms. Le deuxième rôle des incoterms est de définir le lieu de transfert des risques, c'est-à-dire qui du vendeur ou de l'acheteur aura à supporter l'avarie en cas de mauvaise exécution du transport. La troisième fonction, sans doute la plus importante dans le commerce mondial actuel, les Incoterms déterminent les obligations de livraison qui incombent, en termes de délai, au vendeur.

Il s'agit donc d'une norme mise à jour au fur et à mesure de l'évolution du commerce mondial et qui permet à l'acheteur et au vendeur de se mettre d'accord rapidement et sans ambiguïté sur les modalités de la transaction.

PLAN DE COURS :

- Les contrats et les paiements internationaux;
- Les objectifs, la structure et les points délicats
- Les éléments ne relevant pas des Incoterms
- Incoterms 2000 versus Incoterms 2010 : retraits et ajouts, changements à retenir
- Explication de chaque Incoterm
- Les obligations et responsabilités de l'acheteur et du vendeur selon la règle choisie
- Le dédouanement à l'export et à l'import
- Les obligations documentaires
- Le transfert de risques et de coûts
- Cas et questions

NOS CONFÉRENCIERS :

Monsieur Pierre Donato, Directeur Principal,
Services internationaux, Banque Laurentienne

Madame Thérèse Vanasse, Adm. A., Présidente-
directrice générale, Vanasse & Associés
Consultants inc.

**Le jeudi 2 décembre
de 8h à 12h00**

au Club de Golf de Boucherville
300 boul. de Mortagne

Petit déjeuner et pause-santé inclus

Pour informations supplémentaires, communiquez avec Roxane Buron :
(450) 461-6266 poste 209 ou roxaneburon@groupeexport.ca

Merci à nos partenaires :



**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**



Formulaire de participation



Groupe Export agroalimentaire
Agri-Food Export Group
QUÉBEC - CANADA



Incoterms 2010

By the International Chamber of Commerce (ICC)

Nom du 1^{er} participant : _____
Nom du 2^e participant : _____
Entreprise : _____
Produits : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code Postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____ Site Internet : _____
Signature : _____ Date : _____

Frais de participation :

Prix membre

(cotisation annuelle 2010 acquittée)

1^{er} participant : **135\$***

2^e participant : **75\$***

Prix non membre

1^{er} participant : **185\$***

2^e participant : **95\$***

* les prix n'incluent pas les taxes

Carte de crédit : MASTER CARD VISA AMERICAN EXPRESS

Numéro de carte : _____ Date d'expiration : _____

Nom du titulaire : _____ Signature du titulaire: _____

Dès que les frais de participation auront été acquittés, une facture et un reçu de transaction vous seront envoyés pour fins de comptabilité.

Chèque ci-joint Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du Groupe Export agroalimentaire.

Veuillez nous facturer Membres en règle seulement. La facture sera payable sur réception.

Le formulaire d'inscription ainsi que le paiement complet doivent être reçus avant la tenue de l'activité. Aucun remboursement en cas d'annulation par l'entreprise. Un minimum de 20 inscriptions est requis pour que l'activité ait lieu.

Veillez retourner ce formulaire par télécopieur au **(450) 461-6255** à l'attention de **Roxane Buron**
ou par courriel roxaneburon@groupeexport.ca